

Politique

d'utilisation

des images du créateur
d'Ultra Nan



Table des matières

Identité visuelle	3
L'artiste derrière Ultra Nan	3
Nos images	3
Cadre d'utilisation pré-autorisé	4
Utilisation des images dans vos communications papier ou virtuelles.....	4
Exemples de refus	5
Utilisation non-autorisée.....	5
Normes graphiques de base à respecter.....	5
Taille minimale et résolution.....	7
Exemples d'utilisation proscrites pour les images d'Ultra Nan.....	7

Identité visuelle

Au courant de l'année 2017-2018, le comité mob du ROC a collaboré avec l'artiste à l'origine du personnage nommé Ultra Nan pour offrir aux groupes communautaires une image rassembleuse pouvant être utilisée pendant plusieurs années. Le thème « J'aime le communautaire » a été choisi pour son côté universel et positif. Ces images nous ont été gracieusement offertes par l'artiste néanmoins, celui-ci désire être consulté pour toute utilisation qui sort du cadre préautorisé¹. Ce document vous aidera à utiliser l'image à bon escient et à respecter les normes particulières exigées par l'artiste.

L'artiste derrière Ultra Nan

Avec son petit bonhomme omniprésent qui sème des cœurs en situation simple de vie, Ultra Nan souhaite redonner la capacité au citoyen de réfléchir sur l'état du monde, l'état des choses, l'état du cœur.² L'artiste utilise l'espace urbain public pour exposer ses œuvres. C'est un personnage que beaucoup de sherbrookoïses connaissent et qui se distingue par son style unique et par la qualité de son propos à saveur sociale.

Les images officielles



Image principale



Image complémentaire

Nos images

Notre **image principale** représente un Ultra Nan sans attribut particulier autre que ce petit sourire et ne pouvant être associé à aucun genre. Il porte simplement et délicatement cet immense cœur rouge, symbole de l'attachement puissant qu'on peut éprouver envers le milieu communautaire et les valeurs qu'il véhicule. Les rayons bleus derrière donnent un effet de mouvement au personnage et semblent le propulser vers le haut tout comme le mouvement communautaire qui bouge, va de l'avant et se réinvente quotidiennement.

¹ Voir page 4 « Cadre d'utilisation préautorisé »

² Pour plus de détails sur l'ensemble de l'œuvre d'Ultra Nan visitez le <https://www.lafabriqueculturelle.tv/capsules/10051/ultra-nan-l-etat-du-coeur>

L'**image complémentaire** nous a été soumise par l'artiste lors de l'organisation du grand rassemblement du 1^{er} mai 2018 en l'honneur de la journée des travailleurs et des travailleuses de l'Estrie. En effet, le message est mis davantage en évidence ici et le cœur rouge toujours présent, est formé de plusieurs dizaines de minis Ultra Nan portant fièrement leur pancarte marquée aussi d'un cœur. Cette image rejoint plus la sphère de la mobilisation populaire et de la défense des droits propre au milieu communautaire. Cette image est aussi mieux adaptée au format horizontal souvent utilisé pour la réalisation de bannières pour les rassemblements publics ou les manifestations diverses. Ce format de bannière peut aussi être utilisé pour afficher à l'extérieur d'un organisme, sur un balcon par exemple.

Cadre d'utilisation pré-autorisé

Pour plusieurs usages, **vous n'avez pas à demander** une autorisation préalable au ROC de l'Estrie. Voici les balises pour guider les organismes ou autres instances dans l'utilisation des images d'Ultra Nan.

Utilisation des images dans vos communications papier ou virtuelles

Automatiquement accepté et ne requiert aucune autorisation spécifique lorsqu'ils sont utilisés dans le rapport d'activités et sur le matériel promotionnel comme les affiches de l'organisme, les dépliants, le site Web, une couverture Facebook ou en signature de courriel. La reproduction sous forme d'autocollants³ et de grandes bannières réutilisables est aussi permise sans autorisation préalable de la part du ROC.

Le contenu en lien avec l'utilisation des images devra répondre aux critères et aux valeurs de l'action communautaire autonome, ne pas être en opposition ou en apparence d'opposition à la plateforme de revendications communes du mouvement communautaire, et ce, tout en étant solidaire à l'ensemble des membres et de ces secteurs.

Ces critères ne sont pas exclusifs, d'autres critères peuvent également être mis de l'avant selon les enjeux collectifs et la réalité du milieu au moment où la demande est acheminée à la permanence du ROC de l'Estrie au rocestrie@rocestrie.org.

Soumis à une demande d'autorisation de la permanence du ROC de l'Estrie lorsqu'ils sont utilisés dans :

1. Une publicité (dans un journal ou à la TV)
2. Impression sur du textile ou des vêtements par exemple des casquettes ou des T-shirt
3. Impression sur un matériel non recyclable ou à usage unique
4. Utilisation des images dans le cadre d'une campagne de financement

³ Voir bon de commande disponible sur le site du ROC pour bénéficier de meilleurs prix

Utilisation non-autorisée

Aucune utilisation à des fins mercantiles n'est autorisée. Aussi, considérant important que ses images soient utilisées convenablement, le ROC de l'Estrie se réserve le droit de demander à quiconque utilisant ces images sans l'autorisation préalable de retirer tout le matériel où Ultra Nan est représenté.

Exemples de refus

- Vente de matériel utilisant les images d'Ultra Nan dans le cadre d'une campagne de financement
- Non solidaire : Un communiqué de presse défend un organisme tout en étant en compétition avec d'autres organismes.
- Ne respecte pas la plateforme de revendications communes: une vidéo qui fait l'éloge de la privatisation des services publics.
- Impression de 100 T-shirt blancs fabriqués ailleurs qu'au Canada en lien avec un événement annuel (difficilement réutilisables et avec une empreinte écologique importante)

Normes graphiques de base à respecter

Le ROC de l'Estrie invite tout le milieu communautaire à utiliser Ultra Nan pour leurs documents de communication et de marketing. Les présentes normes doivent **toujours** être mises en application afin d'assurer une présentation uniforme des images créés par l'artiste. Au moment d'utiliser l'image le **message complet doit apparaître**. Il est autorisé de les utiliser en couleur ou en noir et blanc.

Exemples

Image principale sur fond à rayons : couleurs et noir&blanc



Image principale sans fond : couleurs et noir&blanc



Image complémentaire en couleur et en noir & blanc



Zone de dégagement :

Il est important **que les images ne soient pas coincées et qu'ils soient bien dégagées**. Il faut donc préserver un espace libre autour des images, c'est-à-dire qu'aucun autre élément (*typographique, images, logos de partenaires, éléments artistiques ou bordures*) ne doit figurer ou empiéter dans cette zone de dégagement.

Taille minimale et résolution

Images principale et complémentaire: Les images ne peuvent jamais être inférieures à 1,5 cm de hauteur afin de préserver la lisibilité du message. Il est important aussi de ne pas modifier les nuances ou la résolution des images. Essayer autant que possible d'utiliser les images sources fournies par le ROC de l'Estrie pour conserver une bonne résolution.

Exemples d'utilisation proscrites pour les images d'Ultra Nan

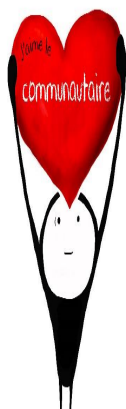
On ne doit pas modifier la disposition des éléments comme le texte ni changer la police du message.



Ne pas placer d'autres logos ou éléments à l'intérieur de la zone de dégagement



Ne pas déformer le logo, ni l'étirer, ni l'incliner.



Ne pas appliquer le logo sur d'autres fonds autre que blanc, nuances de bleu ou de gris.

